

AFFAIRE N° 21

ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES CARCASSES DE VEHICULES
ET DES DECHETS METALLIQUES

APPROBATION DU PROJET

PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LA REGION

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de lutter contre la pollution de l'environnement, la Région a étudié un programme d'élimination et de revalorisation des déchets métalliques abandonnés sur le territoire.

La Région propose son concours financier et technique aux communes désirant participer à l'opération.

Une convention a été élaborée, fixant les engagements respectifs des deux parties.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région qui s'engage :

- à effectuer la collecte des carcasses des véhicules et des déchets métalliques, et leur traitement ;
- à mettre à la disposition de la Commune les moyens d'information et de sensibilisation du public ;
- à informer la Commune de l'état d'avancement et des modifications éventuelles du programme.

En contrepartie, la Commune s'engage :

- à effectuer le recensement des carcasses de véhicules et des déchets métalliques disséminés sur son territoire ;
- à contrôler la bonne exécution des travaux ;
- à signaler à la Région les opérations parallèles ;
- à faire respecter la réglementation en vigueur sur son territoire en matière d'élimination de cette catégorie de déchets.

La durée de l'opération est de cinq ans.

L'estimation prévisionnelle pour l'ensemble de l'île est de
39 120 000 F.

La Région prend à sa charge 75 % de ce montant.

**Enlèvement et traitement des carcasses
de véhicules et des déchets métalliques**

- 2 -

La part de la Commune est de 2 571 210 F, soit environ 26 %, payable en trois versements :

- * 20 % / 514 240 F - un mois après le démarrage de la collecte sur le territoire communal ;
- * 40 % / 1 028 480 F - un mois après la fin de la collecte réalisée sur la Commune ;
- * 40 % / 1 028 480 F - à la fin de la collecte effectuée sur l'île.

Le coût final de l'opération est révisable à la baisse, sur la base de la quantité réellement collectée.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce projet, et de m'autoriser à passer la convention correspondante avec le Conseil Régional.

AVIS DE LA COMMISSION

La Commission FINANCES émet un avis favorable.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*